

HORAIRES ET TELEPHONES

Ecole (tél : 02 99 55 42 32)
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
8h 45 - 11h 45
13h 30 - 16h 30

Cantine (tél : 02 99 55 64 59)
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
Inscription le matin dans les classes

Garderie (tél : 02 99 55 50 24)
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
7h - 8h 35
16h 30 - 19h
(18h 30 le Vendredi)



Bienvenue à l'Ecole Primaire de La Choinette



J'inscris mon enfant

Je m'intéresse à la vie de son école

CONSEILS DE PARENTS ...

L'école fournit beaucoup de choses, mais pas tout.

Voici « la liste » à ne pas oublier :

- pour la garderie du soir : un goûter
- pour la sieste : un drap
- pour la piscine : un maillot de bain, un bonnet de bain, une serviette de bain et un goûter
- pour la maternelle : des vêtements de rechange
- pour la cantine : une serviette de table pour la semaine marquée au nom de l'enfant avec un lien ou un élastique (pour les maternelles).

Le conseil d'école permet aux parents de suivre l'évolution du projet d'école, de s'impliquer dans la vie de l'école (sorties, effectifs, réseau d'aide, équipement, animations ...). Il se réunit trois fois par an à l'initiative de la directrice de l'école. C'est très intéressant. Seulement voilà, pour ça, il faut voter. Seuls les parents élus peuvent siéger.

La commission des affaires scolaires (à ne pas confondre avec le conseil d'école) se réunit trois fois par an à l'initiative de la municipalité. On y traite des questions d'équipement, de cantine, de garderie, d'accessibilité, de sécurité... Les parents qui y sont invités font partie de l'APE.

Les mots du cahier de liaison (qui a un protège-cahier vert) doivent être signés régulièrement par les parents. Comme ça, on est certain qu'ils sont lus.

Les vêtements de l'enfant doivent être marqués à son nom. Comme ça, on ne risque pas de les perdre.

EN DEUX MOTS

Bienvenue à l'Ecole Primaire de La Choinette !

A chaque rentrée scolaire, l'équipe enseignante s'efforce d'accueillir le mieux possible les enfants.

Mais, si l'accueil des enfants est important, l'accueil des parents l'est tout autant. C'est la raison pour laquelle a été réalisé ce petit livret d'informations avec le concours de l'équipe enseignante, des agents communaux et des parents d'élèves, partenaires à part entière. Pour que chacun trouve son chemin, à son rythme, les parents, comme les enfants.

L'INSCRIPTION

Pour inscrire son enfant à l'école, il faut d'abord se rendre à la Mairie pour faire établir un certificat de pré-inscription. Ensuite, prendre rendez-vous avec la directrice de l'école (02 99 55 42 32).

Documents à fournir : livret de famille, carnet de santé, certificat médical (pour les enfants scolarisés en 1ère année de maternelle) et certificat de radiation (pour les enfants provenant d'une autre école).

LES ENSEIGNANTES

Depuis la rentrée 2007, l'Ecole Primaire de La Choinette se compose de 8 classes dont 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires.

Les classes maternelles accueillent les enfants de la petite section (PS) à la grande section (GS).

Les classes élémentaires accueillent les enfants du Cours Préparatoire (CP) au Cours Moyen 2ème année (CM2).

Un projet d'école pour la période 2007 - 2010 a été établi.

Des actions pédagogiques menées les années précédentes seront reconduites comme :

- * la réalisation d'un journal scolaire publié chaque trimestre
- * l'intervention de bénévoles pour donner le goût de la lecture aux enfants dans le cadre de l'opération « lire et faire lire »
- * l'organisation d'un défi-lecture aux Cycles 2 (de la GS au CE1) et Cycle 3 (du CE2 au CM2)
- * la mise en place d'une chorale avec l'aide d'un musicien intervenant
- * la mise en place d'un Conseil d'Enfants après les élections des délégués dans chaque classe (de la GS au CM2)
- * un défilé du mardi-gras avec la participation de toutes les classes de l'école

* des échanges de service entre les enseignantes du Cycle 3 (du CE2 au CM2) pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie, et de l'anglais.

* le renforcement du travail en équipes aura pour objectif d'établir pour chaque cycle un livret de compétences en liaison avec les nouveaux programmes

Les enfants du Cycle 2 (GS, CP et CE1) et du Cycle 3 (CE2) bénéficient de l'enseignement de la natation à la piscine de Liffré. Le coût du transport (déplacements en car) et des entrées à la piscine est pris en charge par la municipalité.

Chaque année de nombreuses sorties scolaires sont organisées avec le souci constant de réduire dans la mesure du possible la participation financière des familles. Pour y parvenir, la Municipalité prend en charge le coût du transport, l'Association des Parents d'Elèves (APE) et la Coopérative Scolaire apportent également leur concours financier.

En Septembre, les enseignantes invitent les parents à assister à une réunion de rentrée dans leur classe.

En Octobre sont organisées les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole, qui se réunit une fois par trimestre, en présence de la municipalité, des enseignantes et des parents élus pour un an au Conseil d'Ecole.

LES PARENTS D'ELEVES

L'Association des Parents d'Elèves (APE) de l'Ecole Publique Primaire de la Choinette à Chasné sur Illet est une association indépendante de type loi 1901 à but non lucratif et non politique. Elle participe activement à la vie scolaire et périscolaire. Elle est ouverte à tous les parents d'élèves de l'école.

► L'APE représente les parents :

- auprès de la municipalité,
- au conseil d'école au travers des parents élus.

L'APE ne représente pas les parents d'élèves élus. Certaines personnes de l'APE sont des représentants de parents d'élèves au conseil d'école comme pourrait l'être n'importe quel parent, qu'il soit membre ou non de l'APE.

► L'APE participe à la vie scolaire :

- présence des parents lors des sorties (bibliothèque, piscine, spectacles, sorties pédagogiques),
- constitution d'un lien entre les parents et les enseignants,
- mise en place d'une étude surveillée le soir pendant les heures de la garderie,
- mise en place, en collaboration avec la mairie, d'ordinateurs pour une salle informatique.

► L'APE apporte son soutien sous diverses formes :

Les fonds récoltés servent à faciliter l'achat de livres, de matériels (vélo, jouet, ...) pour l'école et la garderie et permettent aussi de réduire le coût de certains spectacles ou de sorties proposées à l'école. Les fonds permettent d'offrir aux enfants la veille des vacances de Noël un spectacle et des friandises.

► L'APE organise des manifestations tout au long de l'année :

- ramassage de pommes,
- ramassage des fagots pour le feu de joie de la St Jean,
- organisation de la fête de l'école, de la braderie,
- organisation d'après-midi à thèmes en collaboration avec l'association : Atout Jeux,
- organisation de soirées à thème.

Certaines manifestations sont préparées en collaboration avec l'équipe enseignante et avec la participation de la municipalité.

► Les réunions de l'APE :

L'objectif principal des réunions est l'organisation des diverses manifestations prévues.

► L'APE Communique

Les informations de l'APE sont diffusées par un mot dans les cahiers de liaison des enfants (un mot par famille). L'APE dispose d'une boîte aux lettres située à droite de son propre panneau d'affichage à l'entrée de l'école. La communication passe aussi par une liste de diffusion internet et un site Web.

Site WEB : www.chasne.com Mail : ape.parents@chasne.com

Nous comptons sur votre active participation aux manifestations que nous organisons au cours de l'année scolaire.

L'association est ouverte à tous !

LES AGENTS COMMUNAUX

Ils participent activement à la vie de l'école et à la qualité de son environnement :

→ Avant l'école, en accueillant les enfants à la garderie municipale dès 7 heures du matin.

→ A la cantine, en encadrant les enfants qui prennent leur repas à l'école. Depuis la rentrée de Septembre 2004, sont mis en place deux services de cantine, pour permettre aux enfants de déjeuner dans de meilleures conditions.

- de 11h 45 à 12h 30 : 1er service réservé aux enfants de maternelle

- de 12h 30 à 13h 10 : 2ème service pour les enfants des classes élémentaires

→ Après l'école, en accueillant les enfants à la garderie municipale jusqu'à 19 heures le soir (18h 30 le Vendredi).

→ En assurant l'entretien des locaux et de la cour de l'école.

→ En étant au service des jeunes enfants dans les classes maternelle, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelle (ATSEM) assistent les enseignantes sur le temps scolaire.

Un règlement pour la cantine

Pour éviter les débordements passés, les agents responsables du bon fonctionnement de la cantine ont, avec la municipalité, rédigé un règlement intérieur pour la cantine. Moment privilégié de rencontre et de détente, placé sous la responsabilité des agents communaux, le temps du déjeuner doit être aussi un apprentissage de la vie collective. Merci d'en prendre connaissance avec votre enfant.

Le règlement :

→ J'arrive à la cantine après être allé aux toilettes et m'être lavé les mains.

→ J'apporte une serviette propre marquée à mon nom chaque lundi.

→ Je rentre tranquillement à la cantine en essuyant mes pieds sur le paillason.

→ Je m'installe toujours à la même place .

→ Je ne me lève qu'à la fin du repas.

→ Je discute calmement avec mes camarades.

→ Au 2ème service, deux enfants volontaires sont responsables de leur table.

N.B : les parents qui ont un enfant allergique doivent prévenir la cuisinière, Mme Marie-Thérèse Michaux, afin qu'elle puisse adapter les repas en conséquence. Attention, seuls les problèmes d'allergie seront pris en compte car ce n'est pas parce que je n'aime pas le poisson que je suis « sensé » être allergique au poisson...